



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 16 février 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 28

Titulaires présents : 21

Suppléants : 1

Pouvoirs : 2

Excusés : 7

L'an deux mille vingt-six, le seize février à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 6 février dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Communauté de Communes - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : / DOUZAT : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT :** M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC :** M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, Mme Marina GRAMMATICO, **MARCILLAC-LANVILLE :** M. Thierry MARCILLAUD, **MAREUIL :** Mme Claudine RODET, **MONS :** M. Patrick MESNARD, **ROUILLAC :** Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Nicole LANFRANCHI, Mme Elisabeth MASSON, M. Christian BERTON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE :** M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX :** M. Francis ROY, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC :** M. Emmanuel RIPPE, **VAL D'AUGE :** M. Bernard SALAMAND, **VAUX-ROUILLAC :** M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante : M. Thierry MARCILLAUD

Pouvoirs : Mme Stéphanie ROTURIER à M. Laurent BATY, M. Joël COBERAC à M. Francis ROY

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, M. Joël COBERAC, Mme Stéphanie ROTURIER, M. Jean-Claude GUILLOT, M. Alexandre GAUVIN

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Marina GRAMMATICO est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 19 janvier 2026 a été transmis par courriel le 26 janvier 2026. Le Conseil Communautaire adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Néant

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

1. Bilan d'activités 2025 et Orientations Budgétaires 2026

Monsieur le Président présente le bilan d'activités 2025 ainsi que les grandes orientations budgétaires pour 2026. Il souligne la solidité financière de la Communauté de communes qui, sur la durée du mandat, a maintenu un niveau d'investissement soutenu tout en réduisant significativement son encours de dette et sans augmentation de la fiscalité.

Il rappelle toutefois le contexte national incertain pour les finances locales.

Le Conseil Communautaire échange, à l'appui du document préparé par les services de la Communauté de Communes, sur les principales orientations et actions à mener lors de l'année 2026. Le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Le document sera mis à disposition du public et transmis aux communes membres.

2. Dotation de Solidarité Communautaire 2026

La dotation de solidarité communautaire constitue un outil de péréquation au profit des communes, réparti selon les critères suivants : population, bases fiscales, potentiel financier par habitant, linéaire de voirie et superficie. Pour 2026, l'enveloppe globale est fixée à 355 000 €.

Les données fiscales actualisées n'étant pas encore connues, la répartition par commune sera arrêtée ultérieurement sur la base de ces critères. Un ajustement interviendra en fin d'exercice au titre du reversement d'une part de l'IFER perçue par la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire adopte ces dispositions.

3. Reversement de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance
--

Le Conseil Communautaire valide le reversement de la taxe sur les infrastructures de transport de longue distance entre les communes et la Communauté de Communes, selon la répartition suivante :

	Linéaire de voirie (km)	Montant à reverser
COMMUNES		
COMMUNAUTE DE COMMUNES	9,60	459,40 €
COURBILLAC	19,62	938,75 €
DOUZAT	11,87	568,03 €
ECHALLAT	25,77	1 233,05 €
GENAC-BIGNAC	50,27	2 405,52 €
MARCILLAC LANVILLE	47,77	2 285,84 €
MAREUIL	17,18	821,94 €
MONS	41,51	1 986,22 €
ROUILLAC	104,08	4 980,49 €
ST AMANT DE NOUERE	17,01	813,85 €
ST CYBARDEAUX	31,95	1 529,03 €
ST GENIS D'HIERSAC	34,19	1 636,08 €
VAL D'AUGE	110,48	5 286,66 €
VAUX ROUILLAC	12,23	585,16 €
TOTAUX	533,50	25 530,00 €

4. Participation aux organismes extérieurs – Budgets Principal et Habitat

Le Conseil Communautaire accepte d'inscrire les montants suivants pour la participation financière du Rouillacais aux organismes suivants :

Budget Principal

Sur le compte 65568 :

SDEG (participation fonctionnement) 61 460,75 €

Sur le compte 6281 :

AMF 869,22 €

INTERCOMMUNALITE DE France 1 099,00 €

CAUE 600,00 €

CRER 2 400,00 €

Sur le compte 65748 :

LES SAVOIRS DU COGNAC 2 986,00 €

LE CHEMIN DU HERISSON 4 611,00 €

Budget Habitat

Sur le compte 65748 :

ADIL 981,20 €

5. Ressources Humaines – Création et suppression de postes

Le Conseil communautaire approuve les créations et suppressions de postes liées aux avancements de grade.

Libellé	Création	Suppression	Date d'effet
Avancement de grade	Adjoint technique principal 2 ^e classe	Adjoint technique territorial	01/12/2026
Avancement de grade	Adjoint du patrimoine principal 2 ^e classe	Adjoint territorial du patrimoine	14/09/2026

6. Ressources Humaines – Indemnités Horaires pour travail supplémentaire – Budget Principal

Le Conseil Communautaire confirme l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les bénéficiaires ci-dessous :

FILIERE ET CADRE D'EMPLOI	FONCTIONS OU EMPLOI
Technique – catégorie C	Agent d'entretien des bâtiments
Technique – catégorie C	Chauffeur « transport à la demande », Agent polyvalent, ripeur
Administratif – catégorie C	Gestionnaire RH, Agent d'accueil

7. Convention d'occupation précaire – La Régie – Pépinière d'entreprises

Le Conseil Communautaire accepte la mise à disposition de la Cellule 4 de la pépinière d'entreprises de Rouillac à Jean-Marc FENIOU, gérant de la Société LA REGIE, pour une durée de 3 mois, à compter du 16 février, jusqu'au 31 mai 2026, pour un montant de 50 € HT/ mois.

8. Contrat Départemental d'Animations 2026

Le Conseil Communautaire approuve les actions suivantes et autorise le Président à déposer les demandes de subventions auprès des différents organismes :

FICHE ACTION	PORTEUR DU PROJET	ACTION	OBJECTIFS VISES	SUBVENTION CDC	SUBVENTION DEPARTEMENT
Fiche action 1	ALPR	Développement des activités périscolaires pour les adolescents	Favoriser la pratique de sports nouveaux et de disciplines artistiques chez les adolescents, en collaboration étroite avec le collège de Rouillac dans le cadre du foyer socio-éducatif.	Incluse dans la convention	2 375,00 €
Fiche action 2	La Palène	Développement d'ateliers culturels	Favoriser le déploiement d'ateliers culturels diversifiés et pour tous publics : chorale, cirque, théâtre, vidéo.	Incluse dans la convention	3 860,00 €

Fiche action 3	Office de Tourisme du Rouillacais	Été Actif et Solidaire	Coordonner et animer le dispositif Eté Actif et Solidaire.	Incluse dans la convention	4 150,00 €
Fiche action 4	Communauté de Communes du Rouillacais	Réseau Parentalité du Rouillacais	Favoriser l'animation du territoire en valorisant les animations familiales comme outil socioculturel et éducatif ; conforter la qualité de vie en milieu rural en permettant aux familles de se retrouver autour d'un projet concernant l'enfant et les soutenir dans leur responsabilité éducative.		3 165,00 €

9. Adhésion à APSL16 – Recrutement d'un agent Sport Santé

Le Conseil communautaire approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Rouillacais au groupement d'employeurs APSL16 pour la création d'un poste d'animateur sport-santé ainsi que le versement d'une subvention de 12 500 € à l'association Maison Sport Santé.

10. Motion de soutien à la filière Cognac

La filière Cognac, fortement touchée par la baisse des exportations vers la Chine, nécessite un soutien rapide des pouvoirs publics. La Communauté de communes affirme son appui aux professionnels et demande l'intervention de l'État auprès de la Commission européenne pour activer les aides prévues.

Le Conseil communautaire autorise le Président à transmettre la motion aux services de l'État et aux parlementaires

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire : Lundi 9 mars 2026 - 18h – Rouillac.

La séance est levée à 19h30